PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/ /F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT A LA CAMEBU (relance)

Date de Publication: 22/12/2022

Date d'ouverture : 11/01/2023

1. Objet.

La CAMEBU invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour la fourniture de carburant à la CAMEBU. Les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100 % sur Fonds Propres de la CAMEBU, exercice 2022-2023

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les services prévus dans ce marché seront fournis chaque fois que l'Autorité Contractante en aura besoin, sur commande, pendant douze mois (12) mois.

A cet effet, le secteur pétrolier étant réglementé par l'Etat, les prix proposés (de gasoil et de l'essence) dans l'offre de l'attributaire resteront des prix officiels. Chaque fois qu'il y a changement de structure des prix du carburant valables pendant les 12 mois que durera le contrat y relatif.

En d'autres termes, la facture qui sera adressée à la CAMEBU par l'attributaire du marché tiendra compte du prix officiel de détail.

Le marché est constitué d'un seul lot composé de :

De gasoil et de l'essence à fournir en quantité suffisante sur commande.

NB: Toutefois, la CAMEBU se réserve le droit de comparer la qualité de carburant fournis ainsi que les services prestés à la pompe lors de la distribution du carburant dans les différents stations services à Bujumbura comme à l'intérieur du pays. L'attributaire qui présentera la qualité supérieure sera retenu.

4. Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à 12 mois, comptés à partir de la notification définitive du marché.

Page 2 of 34



5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 155, 156, 157 et 158 de la Loi Nº 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de la CAMEBU (<u>www.camebu.net</u>), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h 00' et de 14h00 à 15h30, heure locale à l'adresse ci-après:

Il pourra être obtenu physiquement au Secrétariat de Direction de la CAMEBU, sis au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°1, B.P 1332 Bujumbura, Tél :22 28 73 00 /22 28 73 01 /22 28 73 12 sur présentation d'un bordereau de versement de Cent Mille francs burundais (100.000 FBU) reparti comme suit

- a) 50 000 Francbu non remboursable au Compte N° 1101/001.04 (Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI.
- b) 50 000 Francbu non remboursable au Compte No 01101562390 ouvert à la BRB au Nom de la CAMEBU.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction de la CAMEBU et envoyée à l'adresse de la CAMEBU siège sis au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°11, B.P 1332 Bujumbura, Tél: 22 28 73 00 /22 28 73 01 /22 28 73 12, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

La CAMEBU répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de la CAMEBU indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat de la CAMEBU sis au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°11, B.P 1332 Bujumbura, Tél: 22 28 73 00 / 22 28 73 01 / 22 28 73 12, au plus tard le M/o1/2023 à 10 heures locales.

Elles porteront obligatoirement la mention: Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N°DNCMP[305] F / 2022, à n'ouvrir qu'en séance publique du M/ 01 /2023 à 10h 30'.

L'ouverture des offres aura lieu le 11/01/2023 à 10 h 39' dans la salle des réunions de la CAMEBU.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la souscommission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

8. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter à partir de la date limite de remise des offres.

9. Garantie de soumission : Une garantie bancaire de soumission est exigée : Quatre millions de francs burundais (4 000.000 FBU).

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification seront la conformité de l'offre technique au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), au Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO) et à l'Offre financière la moins disante.

Le soumissionnaire devra être juridiquement apte et avoir les capacités techniques et financières prouvant qu'il est capable d'assurer la fourniture du carburant à Bujumbura et à l'intérieur du pays sur commande.

11. Dispositions particulières pour le marché

La fourniture du carburant se fera à la pompe et sur demande faite par la CAMEBU et aussi par présentation du bon de commande signée par l'autorité habilitée de la Direction de la CAMEBU, accompagné par le véhicule énuméré sur le bon de carburant.

Dans le cas où l'attributaire du marché n'est pas à mesure de fournir l'un ou l'autre type de carburant en quantité suffisante et sur une période déterminée, la CAMEBU se réserve le droit d'appliquer les pénalités ou de résilier le contrat.

12. Eclaircissement/Renseignements.

Toute demande d'éclaircissements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats soumissionnaires adresseront leurs demandes au Directeur Général et Personne Responsable des Marchés Publics à la CAMEBU, sis au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°11, B.P 1332 Bujumbura, Tél: 22 28 73 00 /22 28 73 01 /22 28 73 12.

Fait à Bujumbura, le .A./12./2022

Le DIRECTEUR GENERAL DELLA CAMEBU

Ph. Larissa ARAKAZA

NIF: 4000004947 B.P. 1332 Bujumbura

Page 4 of 34